

INVESTIR LA CULTURE

SODEC
Québec



**PLAN D'ACTION À L'ÉGARD
DES PERSONNES HANDICAPÉES
2023-2024
ET BILAN 2022-2023**

Table des matières

Introduction	3
Objet	3
But.....	3
Notre mission.....	3
Notre portrait et nos secteurs d'activités	3
Notre mandat.....	3
Notre public cible et nos partenaires.....	4
Notre comité de travail	4
Notre personnel	4
Bilan des mesures prises au cours de 2022-2023	5
Processus de dotation.....	5
Accessibilité.....	6
Sensibilisation	8
Plan des mesures d'urgence	9
Plan d'action 2023-2024	10
Processus de dotation.....	10
Accessibilité.....	11
Sensibilisation	13
Plan des mesures d'urgence	14
Patrimoine immobilier	15
Mesures appliquées en continu selon les besoins.....	16
Adoption du plan et reddition de comptes.....	17
Demandes et plaintes traitées 2022-2023.....	17

Introduction

La Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) a élaboré son plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023-2024 conformément aux dispositions de l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* ainsi qu'aux recommandations de l'Office des personnes handicapées.

Ce plan identifie les obstacles auxquels font face les personnes handicapées et propose des actions concrètes visant à favoriser leur intégration et à faciliter l'accès des personnes handicapées à la SODEC.

Objet

Réduire, éliminer et freiner les obstacles à l'intégration des personnes handicapées.

But

Le plan d'action présente des mesures visant à réduire les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées, tout en favorisant leur intégration.

Notre mission

Soutenir le développement des entreprises culturelles québécoises et assurer la protection et la mise en valeur de ses immeubles patrimoniaux.

Notre portrait et nos secteurs d'activités

La Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) conjugue les mondes de la culture et de l'économie : elle appuie la production artistique afin que les œuvres culturelles québécoises se démarquent auprès des publics d'ici et d'ailleurs tout en veillant à ce que les entreprises développent leur plein potentiel économique. Ainsi, la SODEC contribue au rayonnement de la culture québécoise et à sa notoriété tout en participant au développement d'industries culturelles fortes et dynamiques. Elle fait partie du réseau gouvernemental formé du ministère de la Culture et des Communications et est composée de six directions générales et de huit directions.

Notre mandat

Créée en 1995, la société a pour mandat de promouvoir et de soutenir, dans toutes les régions du Québec, l'implantation et le développement des entreprises culturelles et de contribuer à accroître la qualité des produits et services et la compétitivité de ceux-ci au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger. La Société a également pour mission d'assurer la protection et la mise en valeur de ses immeubles patrimoniaux.

Notre public cible et nos partenaires

Les interventions de la SODEC visent l'ensemble de la population québécoise. Il importe toutefois de préciser que celle-ci n'offre généralement pas de services directs aux personnes physiques. Par son mandat et ses objectifs, la Société s'adresse principalement à une clientèle formée d'entreprises, d'organismes et d'associations des domaines culturels.

La SODEC entretient des relations de partenariat avec les milieux culturels. Agissant sur l'environnement des entreprises, elle se soucie des conditions dans lesquelles s'exerce l'entrepreneuriat au sein de chacune des filières des industries culturelles. Comme elle ne produit ni ne diffuse elle-même les œuvres, elle exerce son rôle dans une relation de confiance avec les entreprises, les associations et les interlocuteurs gouvernementaux.

Notre comité de travail

Le comité de travail de la SODEC est composé de personnes syndiquées et non syndiquées provenant de diverses directions générales, et ce, sur la base du volontariat. Celles-ci ont été privilégiées puisqu'elles sont sensibles à la question de l'accessibilité des personnes handicapées en milieu de travail. Par conséquent, notre comité est composé de quatre personnes, dont trois personnes vivant avec un handicap et une personne sensible à la cause. Le comité a été créé afin que des actions soient proposées en tenant compte de leurs expériences personnelles, mais également dans l'objectif d'assurer un échange d'idées permettant de favoriser et de faciliter l'intégration des personnes handicapées au sein de la SODEC. Dans un but de sensibilisation et d'inclusion, l'ensemble du personnel est également invité à soumettre des idées d'amélioration au comité.

Notre personnel

Au 31 mars 2023, la SODEC compte 129 postes réguliers, dont sept occupés par des personnes handicapées. Celles-ci occupent des fonctions différentes au sein de la SODEC. L'une d'entre elles fait partie du personnel d'encadrement, quatre sont dans la catégorie de personnel professionnel et deux dans la catégorie du personnel de bureau et techniciens. À titre informatif, la Société analyse toute demande en provenance de son personnel incluant, le cas échéant, les demandes adressées par une personne qui aurait un besoin spécifique.

BILAN DES MESURES PRISES AU COURS DE 2022-2023

Processus de dotation

- **Obstacle 1** : Accessibilité au travail en lien avec l'embauche, les conditions de travail et le maintien en emploi
- **Objectif** : Embauche de personnes handicapées afin de pallier le problème de sous-représentation

MESURES	INDICATEURS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE	RÉALISATION
Poursuivre la mise en œuvre des mesures de redressement prévues au programme d'accès à l'égalité en emploi de la SODEC.	Des personnes handicapées sont embauchées.	Direction des ressources humaines	En continu	Réalisée. Embauche de deux personnes handicapées en 2022-2023.
Vérifier la faisabilité de collaborer avec des organismes aidant à l'employabilité des personnes handicapées, tels que le ROSEPH et Moëlle épinière et motricité Québec.	La personne-ressource à la direction des ressources humaines a communiqué avec les représentants.	Direction des ressources humaines	2023-03-31	Reportée en 2023-2024.
Vérifier la faisabilité de collaborer avec SDEM SEMO, pour publier des offres d'emploi pour améliorer l'employabilité des personnes handicapées.	Les offres d'emploi sont publiées sur le site de SDEM SEMO.	Direction des ressources humaines	2023-03-31	Reportée en 2023-2024.
Envoyer le questionnaire d'auto-identification lors de l'embauche.	Les données sont reçues et analysées par la direction des ressources humaines afin de vérifier les besoins spécifiques des employés, le cas échéant.	Direction des ressources humaines	En continu	Réalisée.

Accessibilité

- Obstacle 2 : Accessibilité aux services offerts
- Objectif : Permettre un accès, en toute égalité, aux personnes handicapées

MESURES	INDICATEURS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE	RÉALISATION
Identifier les possibilités d'arrimage de la mission de la SODEC avec la réalité des personnes handicapées. ¹	Les possibilités d'arrimage ont été identifiées.	L'ensemble des directions de mission	En continu	Réalisée.
Encourager et recommander l'accessibilité aux personnes handicapées aux milieux culturels.	L'accessibilité à la culture québécoise fait partie des orientations de la SODEC.	L'ensemble des directions de mission	En continu	Réalisée.
Communiquer dans nos programmes l'interdiction de déroger aux lois, règlements et politiques gouvernementales.	Les programmes de la SODEC contiennent un libellé sur les règles d'éthique à respecter. ²	L'ensemble des directions de mission	En continu	Réalisée.
Maintenir le crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle québécoise.	Les producteurs inclus le sous-titrage codé pour malentendants dans les productions destinées à être télédiffusées au Québec, sauf s'il démontre à la SODEC qu'il lui est impossible de satisfaire à cette condition pour des raisons d'ordre technique.	Direction des mesures fiscales	En continu	Réalisée.

¹ Tous les documents imprimés de la SODEC, disponibles à l'accueil sur nos différentes plateformes, sont consultables dans un format électronique (PDF) permettant d'augmenter la taille des caractères à l'écran ou l'utilisation d'un logiciel de lecture orale du texte.

² Nos programmes ont un libellé sur les règles d'éthique liées aux activités et projets culturels : « *Les projets dérogeant aux lois et règlements ou allant à l'encontre des politiques gouvernementales, notamment à l'égard de la violence, du sexisme, de la pornographie ou de la discrimination, ne peuvent être acceptés par la SODEC. La SODEC encourage le respect des codes d'éthiques des associations.* »

MESURES	INDICATEURS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE	RÉALISATION
Maintenir le crédit d'impôt remboursable pour les services de production cinématographique ou télévisuelle.	Les producteurs sont informés de la disponibilité du crédit d'impôt concernant la vidéodescription pour personnes ayant une déficience visuelle.	Direction des mesures fiscales	En continu	Réalisée.

- Obstacle 3 : Accessibilité physique aux bureaux de Montréal
- Objectif : Réduire les obstacles

MESURES	INDICATEURS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE	RÉALISATION
Permettre aux personnes handicapées d'accéder de façon autonome, sécuritaire et sans discrimination.	Des espaces de stationnement sont réservés pour les personnes handicapées.	Direction générale, Administration, opérations et mesures fiscales	2023-03-31	Réalisée.
Faire évaluer nos bureaux par l'institut Nazareth et Louis-Braille.	Le représentant de l'Institut Nazareth et Louis-Braille est venu évaluer les locaux et a produit un rapport contenu des recommandations d'amélioration.	Direction des ressources humaines	2023-03-31	Réalisée.

Sensibilisation

- Obstacle 4 : Manque de formation et de sensibilisation des employés
- Objectif : Sensibiliser l'ensemble des employés à la réalité des personnes handicapées

MESURES	INDICATEURS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE	RÉALISATION
Publier des messages d'information sur l'intranet durant la Semaine québécoise des personnes handicapées.	Publications sur l'intranet afin de sensibiliser les employés. Pose du matériel promotionnel dans les locaux.	Direction des ressources humaines	2023-06-07	Réalisée.
Sensibiliser lors de la journée internationale des personnes handicapées.	Publication sur l'intranet afin de sensibiliser les employés.	Direction des ressources humaines	2022-12-03	Réalisée.
Publiciser notre bilan 2021-2022 et du plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2022-2023.	Publication de notre bilan 2021-2022 et du plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2022-2023 sur l'intranet et sur le site internet.	Direction des ressources humaines	En continu	Réalisée.
Maintenir le acquis de formation en utilisant la plateforme d'autoformation en ligne <i>Mieux accueillir les personnes handicapées</i> .	Formation continue la responsable du rapport de l'OPHQ.	Direction des ressources humaines	En continu	Réalisée.
Partager le lien vers la plateforme d'autoformation <i>Mieux accueillir les personnes handicapées</i> en ligne aux employés.	Le lien a été communiqué le lien à l'ensemble des employés.	Tous les employés	En continu	Reportée.

Plan des mesures d'urgence

- Obstacle 4 : Mesures d'urgence
- Objectif : Évacuation en toute sécurité des personnes handicapées

MESURES	INDICATEURS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE	RÉALISATION
Mettre à jour le plan des mesures d'urgence en tenant compte des besoins des personnes handicapées.	Le plan a été mis à jour pour tenir compte des besoins des personnes handicapées.	Comité SST	2023-03-31	Réalisée.
Identifier deux employés volontaires pour procéder à l'évacuation de personnes handicapées.	Les employés ont été identifiés.	Comité SST	2023-03-31	Réalisée.
Publier sur l'intranet le plan des mesures d'urgence.	Le plan a été publié sur le site intranet.	Direction des ressources humaines	En continu	Réalisée.
Publier sur l'intranet la liste des secouristes volontaires.	La liste a été publiée.	Direction des ressources humaines	En continu	Réalisée.
Former les employés sur l'évacuation en cas d'urgence.	Les volontaires ont été formés et sensibilisés sur l'évacuation en cas d'urgence de personnes à mobilité réduite.	Tous les employés	En continu	Réalisée. Les employés responsables des mesures d'urgence ont été formés par PMU Québec.
Former les secouristes en milieu de travail.	La formation a été suivie et réussie par les employés sélectionnés.	Comité SST	2023-03-31	Réalisée. Quatre employés ont été formés par la firme Santinel.

PLAN D'ACTION 2023-2024

Processus de dotation

- **Obstacle 1** : Accessibilité au travail en lien avec l'embauche, les conditions de travail et le maintien en emploi
- **Objectif** : Embauche de personnes handicapées afin de pallier le problème de sous-représentation

MESURES	INDICATEURS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Poursuivre la mise en œuvre des mesures de redressement prévues au programme d'accès à l'égalité en emploi de la SODEC.	Des personnes handicapées sont embauchées.	Direction des ressources humaines	En continu
Vérifier la faisabilité de collaborer avec des organismes aidant à l'employabilité des personnes handicapées, tels que le ROSEPH et Moëlle épinière et motricité Québec.	La personne responsable à la direction des ressources humaines a communiqué avec les représentants.	Direction des ressources humaines	2024-03-31
Vérifier la faisabilité de collaborer avec SDEM SEMO, pour publier des offres d'emploi pour améliorer l'employabilité des personnes handicapées.	Les offres d'emploi sont publiées sur le site de SDEM SEMO.	Direction des ressources humaines	2024-03-31
Envoyer le questionnaire d'auto-identification lors de l'embauche.	Les données sont reçues et analysées par la direction des ressources humaines afin de vérifier les besoins spécifiques des employés, le cas échéant.	Direction des ressources humaines	En continu

Accessibilité

- Obstacle 2 : Accessibilité aux services offerts
- Objectif : Permettre un accès, en toute égalité, aux personnes handicapées

MESURES	INDICATEURS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Identifier les possibilités d’arrimage de la mission de la SODEC avec la réalité des personnes handicapées. ³	Les possibilités d’arrimage ont été identifiées.	L’ensemble des directions de mission	En continu
Encourager et recommander l’accessibilité aux personnes handicapées aux milieux culturels.	L’accessibilité à la culture québécoise fait partie des orientations de la SODEC.	L’ensemble des directions de mission	En continu
Communiquer dans nos programmes l’interdiction de déroger aux lois, règlements et politiques gouvernementales.	Les programmes de la SODEC contiennent un libellé sur les règles d’éthique à respecter. ⁴	L’ensemble des directions de mission	En continu
Maintenir le crédit d’impôt pour la production cinématographique et télévisuelle québécoise.	Les producteurs inclus le sous-titrage codé pour malentendants dans les productions destinées à être télédiffusées au Québec, sauf s’il démontre à la SODEC qu’il lui est impossible de satisfaire à cette condition pour des raisons d’ordre technique.	Direction des mesures fiscales	En continu
Maintenir le crédit d’impôt remboursable pour les services de production cinématographique ou télévisuelle.	Les producteurs sont informés de la disponibilité du crédit d’impôt concernant la vidéodescription pour personnes ayant une déficience visuelle.	Direction des mesures fiscales	En continu

³ Tous les documents imprimés de la SODEC, disponibles à l’accueil sur nos différentes plateformes, sont consultables dans un format électronique (PDF) permettant d’augmenter la taille des caractères à l’écran ou l’utilisation d’un logiciel de lecture orale du texte.

⁴ Nos programmes ont un libellé sur les règles d’éthique liées aux activités et projets culturels : « *Les projets dérogeant aux lois et règlements ou allant à l’encontre des politiques gouvernementales, notamment à l’égard de la violence, du sexisme, de la pornographie ou de la discrimination, ne peuvent être acceptés par la SODEC. La SODEC encourage le respect des codes d’éthiques des associations.* »

- Obstacle 3 : Accessibilité physique dans les lieux de travail
- Objectif : Réduire les obstacles

MESURES	INDICATEURS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Permettre aux personnes handicapées de circuler dans les locaux de façon autonome, sécuritaire et sans discrimination.	Mettre en œuvre les recommandations de l'Institut Nazareth et Louis-Braille.	Direction générale, Administration, opérations et mesures fiscales	2024-03-31
S'assurer que les personnes handicapées soient adéquatement équipées lorsqu'elles sont en télétravail.	Mettre en œuvre les recommandations de l'Institut Nazareth et Louis-Braille.	Direction des technologies de l'information	2024-03-31

Sensibilisation

- Obstacle 4 : Manque de formation et de sensibilisation des employés
- Objectif : Sensibiliser l'ensemble des employés à la réalité des personnes handicapées

MESURES	INDICATEURS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Publier des messages d'information sur l'intranet durant la Semaine québécoise des personnes handicapées.	Publications sur l'intranet afin de sensibiliser les employés. Pose du matériel promotionnel dans les locaux.	Direction des ressources humaines	2024-03-31
Sensibiliser les employés lors de la journée internationale des personnes handicapées.	Publication sur l'intranet afin de sensibiliser les employés.	Direction des ressources humaines	2023-12-03
Sensibiliser les employés sur les enjeux vécus par les personnes handicapées dans le milieu culturel.	Organisation de webinaires ou d'ateliers de sensibilisation pour les employés.	Direction générale du développement stratégique et du patrimoine immobilier	2024-03-31
Publiciser notre bilan 2022-2023 et du plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023-2024.	Publication de notre bilan 2021-2022 et du plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2022-2023 sur l'intranet et sur le site internet.	Direction des ressources humaines	En continu
Maintenir le acquis de formation en utilisant la plateforme d'autoformation en ligne <i>Mieux accueillir les personnes handicapées</i> .	Formation continue de la personne responsable du rapport de l'OPHQ.	Direction des ressources humaines	En continu
Partager le lien vers la plateforme d'autoformation <i>Mieux accueillir les personnes handicapées</i> .	Le lien a été communiqué le lien à l'ensemble des employés.	Tous les employés	En continu
Partager la fiche sur l'approvisionnement accessible à tous les employés.	La fiche sur l'approvisionnement accessible est disponible sur l'intranet.	Direction des ressources humaines	2024-03-31
Diffuser le guide <i>L'approvisionnement en biens et services accessibles aux personnes handicapées / Volet équipements de bureau</i> à la direction des ressources matérielles.	Le guide a été diffuser à la direction des ressources matérielles.	Direction des ressources humaines	2024-03-31

Plan des mesures d'urgence

- Obstacle 4 : Mesures d'urgence
- Objectif : Évacuation en toute sécurité des personnes handicapées

MESURES	INDICATEURS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
S'assurer du maintien à jour du plan des mesures d'urgence afin de prendre en compte les besoins des personnes handicapées.	Le plan a été mis à jour pour tenir compte des besoins des personnes handicapées.	Comité SST	En continu
Publier sur l'intranet le plan des mesures d'urgence.	Le plan a été publié sur le site intranet.	Direction des ressources humaines	En continu
Publier sur l'intranet la liste des secouristes volontaires.	La liste a été publiée.	Direction des ressources humaines	En continu
Former les employés sur l'évacuation en cas d'urgence.	Les volontaires ont été formés et sensibilisés sur l'évacuation en cas d'urgence de personnes à mobilité réduite.	Tous les employés	En continu
Former les secouristes en milieu de travail.	La formation a été suivie et réussie par les employés sélectionnés.	Comité SST	En continu

Patrimoine immobilier

Dans l'ensemble de ses projets, la SODEC voit, dans la mesure du possible, à ce que tous ses bâtiments respectent les normes d'accessibilité universelle. Ces normes sont considérées au même titre que les normes de sécurité, les normes environnementales et le code du bâtiment en vigueur.

Nom de l'immeuble	Ville	Accessibilité	Remarques
Duroy-Leduc	Québec	Non	1
Joseph-Canac dit Marquis	Québec	Non	2
L'Archevêque	Québec	Non	1
Domptail	Québec	Non	1, 2
Robert-Paré	Québec	Oui	
Smith et Hazeur	Québec	Oui	3
Soumande	Québec	Non	1, 2
Parc de la Cetière	Québec	Oui	
Morin-Quessy-Grenon	Québec	Oui	3
Chavigny-Gosselin	Québec	Oui	3
Maheu-Couillard	Québec	Non	1, 2
Hunt-Labbé	Québec	Non	1, 2
Parent	Québec	Non	1, 2
La Gorgendière	Québec	Non	1, 2
Louis-Fornel	Québec	Non	1
Barbel	Québec	Non	1, 2
Dumont-Le Picart	Québec	Non	1
Milot	Québec	Non	1
Bruneau-Rageot-Drapeau	Québec	Non	1, 2
Parc de l'UNESCO	Québec	Oui	
Paradis	Québec	Non	1, 2
Jean-Renaud-des Jésuites	Québec	Non	1, 2
Louis et Gervais-Beaudoin	Québec	Non	1, 2
Leber-Charest-Saint-Amant	Québec	Non	1
Batterie Royale	Québec	Oui	
Guillot	Québec	Oui	
Chapelle Cuthbert	Berthierville	Oui	
Ancienne église de Saint-Pierre	Saint-Pierre, île d'Orléans	Oui	
Parc de la Pointe-du-Moulin	Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	Oui	
Phare de Pointe-des-Monts	Baie-Trinité	Non	1
Jean-Baptiste-Mâsse	Saint-Denis-sur-Richelieu	Oui	
Au Pied-du-Courant	Montréal	Oui	

Remarques

1. Contraintes liées à la topographie, à la configuration du bâtiment, à l'absence de marges de recul.
2. Fonction résidentielle.
3. Partiellement, pour les parties publiques ou les terrasses.

MESURES APPLIQUÉES EN CONTINU SELON LES BESOINS

Communication avec la clientèle

Dans sa déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens, la SODEC réitère les objectifs fixés et s'assure que les besoins particuliers de sa clientèle, eu égard entre autres à la localisation ou aux incapacités physiques, n'altèrent pas indûment son accessibilité à ses services.

Service client

La SODEC s'assure que toutes les personnes ont accès à l'information ou aux services offerts par la Société. Le libellé suivant est disponible sur le site internet de la Société : « La SODEC estime que les commentaires et les plaintes des citoyens sont importants, car ils peuvent contribuer à l'amélioration de ses services.

Même si la responsabilité première qui consiste à respecter les engagements de la déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens incombe à chacun des membres du personnel de la SODEC, toute plainte ou commentaire, concernant le service à la clientèle, pourra être adressé par écrit au Secrétariat à la qualité des services à l'adresse qualite-service@sodec.gouv.qc.ca ».

Une politique d'accessibilité est également disponible sur le site et nous sommes disposés à utiliser les ressources nécessaires pour permettre à tous d'avoir accès à nos services.

Processus d'approvisionnement

Depuis plusieurs années, les personnes responsables de l'approvisionnement lors de l'achat ou de la location de biens et de services doivent tenir compte du caractère ergonomique et de leur accessibilité aux personnes de différentes tailles et aux personnes handicapées. Plusieurs demandes liées à des handicaps ont été faites auprès du service des ressources matérielles. Un ergonomiste a été contacté et mandaté pour s'assurer que les postes de travail sont adéquats pour les personnes concernées. La direction responsable des acquisitions de matériel invite toutes les personnes handicapées à manifester leurs besoins afin qu'elle puisse y répondre. Cet engagement est clairement communiqué aux employés au moment de leur embauche et est réitéré par la direction générale, administration, opérations et patrimoine immobilier.

ADOPTION DU PLAN ET REDDITION DE COMPTES

Adoption du bilan 2022-2023 et du plan d'action 2023-2024

Le bilan des mesures réalisées en 2022-2023 et le plan d'action 2023-2024 a été approuvé le 1^{er} novembre 2023 par la présidente-directrice générale de la SODEC, Madame Louise Lantagne.

Services aux personnes handicapées – Reddition de comptes

Les services aux personnes handicapées sont sous la responsabilité de madame Isabelle Turcotte, directrice générale de l'administration, des opérations et des mesures fiscales. Elle est mandatée par la présidente-directrice générale pour occuper la fonction de coordonnatrice de services aux personnes handicapées à la SODEC. Elle a la responsabilité de produire, mettre en œuvre et diffuser le plan d'action à l'égard des personnes handicapées de la SODEC. Toute requête à ce sujet peut lui être acheminée à l'adresse courriel suivante : accessibilite@sodec.gouv.qc.ca.

Au cours de l'année financière 2022-2023, aucune demande n'a été portée à la connaissance de la SODEC en ce qui concerne des besoins spécifiques d'accessibilité provenant de la clientèle ou de la population en général.

Demandes et plaintes traitées 2022-2023

	2022-2023
Plaintes reçues et traitées relativement à l'accès aux documents et aux services offerts au public	0
Demandes de documents en format adapté	0
Demandes adressées au personnel d'accueil par des personnes handicapées	0